

Navigation maritime.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurés aux navires canadiens munis d'appareils et aux navires étrangers empruntant les eaux canadiennes. Ce service de sécurité et de communications s'étend aux littéraux oriental et occidental, aux Grands lacs, au fleuve et au golfe Saint-Laurent et à la baie et au détroit d'Hudson; il comprend la radiodiffusion régulière de bulletins météorologiques, d'avis de tempête et de danger à la navigation. Les navires en mer peuvent obtenir des consultations médicales de toutes les stations côtières. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégraphie, soit par radiotéléphonie, et plusieurs assurent le contact avec les lignes téléphoniques du continent. Les stations d'Halifax (VCS) et de Vancouver (VAI) assurent aux navires un service de radiotéléphone de longue portée. Les stations d'Halifax (VCS) et de Vancouver (CKN) fournissent des services de radiotélégraphe par ondes courtes communiquant avec le monde entier; elles font partie du réseau de communication maritime à grande distance du Commonwealth. Les stations côtières du détroit et de la baie d'Hudson, en plus de leurs services réguliers, assurent les communications commerciales aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux divers organismes de prospection et de mise en valeur, font des observations météorologiques, dirigent le trafic administratif et fournissent aux aéronefs des renseignements, sur les conditions d'atterrissage, etc.

Des stations de radiophares automatiques, établies sur les littoraux oriental et occidental, sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent et dans la baie et le détroit d'Hudson, assurent une aide à la navigation en transmettant des signaux de direction aux navires. Quand c'est possible, ces stations sont disposées par groupes de six au maximum et émettent à tour de rôle sur une fréquence commune, l'émission étant reprise continuellement quelles que soient les conditions atmosphériques. Pour le relèvement des distances par temps brumeux, un certain nombre de radiophares sont synchronisés avec des cloches de brume aux mêmes endroits.

Le *Loran* est une aide radio à la navigation maritime ou aérienne de grande portée; il permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 600 milles de distance, le jour, et jusqu'à 1,500 milles la nuit. Il y a deux stations *Loran* en Nouvelle-Écosse, trois à Terre-Neuve et une sur le littoral occidental. De concert avec les stations *Loran* de la garde côtière des États-Unis, elles assurent leurs services aux navires et avions sur l'Atlantique-Nord et le Pacifique. Le *Decca* est une aide radio à la navigation dont le rayon d'action est limité; il permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 250 milles de distance. Il y a quatre chaînes de stations *Decca* en activité: celle de Terre-Neuve, celle de la Nouvelle-Écosse, celle d'Anticosti et celle du détroit de Cabot; elles sont destinées aux vaisseaux qui naviguent au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ou dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

Il est maintenant d'usage courant de munir les navires marchands d'appareils de radar. Les bouées importantes portent un réflecteur radar qui en accroît la visibilité. Deux installations terrestres de radar sont en service, l'une à Camperdown près de l'entrée du port d'Halifax, et l'autre au pont Lion's Gate qui enjambe l'entrée du port de Vancouver. Des émetteurs-récepteurs de faible puissance, pour service en cas d'urgence, sont installés dans les phares, en particulier aux endroits où, en cas de maladie, il serait autrement impossible de communiquer avec l'extérieur.

*Navigation aérienne**.—Des aides radio, destinées aux transporteurs canadiens et étrangers qui survolent le Canada, facilitent la navigation aérienne d'un littoral à l'autre et depuis la frontière canado-américaine jusqu'à l'Arctique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des voies aériennes. Six bureaux régionaux, situés à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.) et Moncton (N.-B.), assurent l'aménagement et le fonctionnement des installations. Des stations de radiophare d'alignement à basse fréquence, disposées à intervalles d'environ cent milles

* Voir également la rubrique «Contrôle de la circulation aérienne», pp. 887-889.